

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2014**

Le cinq juin 2014 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Éric CAZABAT, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Danièle GULLON-LOPEZ, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Nicole DUFAU, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Loetitia ROLLIER, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Anne CHAUVANCY Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO.

Procurations : Nicole LE DIEU DE VILLE à Éric CAZABAT

La séance est ouverte à 20h00

Maryline PEYROULET est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Madame le maire soumet au Conseil municipal l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire concernant l'adoption du nouveau règlement de fonctionnement de la crèche municipale qui a été validé par la commission crèche qui s'est tenue juste avant le conseil municipal. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention : Christophe Carrère).

### **Adhésion à un groupement de commande organisé par le SDEPA pour la fourniture de gaz naturel** :

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande mis en place par le SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques) en vue du lancement d'une consultation au niveau régional pour la fourniture de gaz. (Unanimité – 1 abstention : Jean-Jacques BORDENAVE)

### **Avis sur la mise en vente des appartements par l'ESH Coligny rue du Fer à Cheval** :

Le Conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de vente des 71 appartements sis 22 à 28 rue du Fer à Cheval, par l'ESH le Coligny. Son avis s'appuie sur plusieurs arguments :

- D'une part, il estime que cette vente est prématurée, tant que les problèmes de sécurité des personnes et les nuisances liées à la circulation et au stationnement anarchique des véhicules n'auront pas été préalablement résolus, en lien avec la Commune ;
- D'autre part cette vente de 71 logements, qui fait suite à la vente ces dernières années de l'ensemble des pavillons sociaux alentours par l'ESH Coligny, remet sérieusement en cause toute la politique sociale de la commune mise en place dans les années 1980 et va également à l'encontre de la politique de développement sociale mise en place par le Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, reprise dans le nouveau PLU de la Commune ;
- Enfin, les logements sociaux dont il est question viennent compenser le caractère traditionnellement pavillonnaire de la commune et permettent, au travers d'un renouvellement régulier de la population, de faire fonctionner les nombreux services publics mis en place par la Commune parallèlement à l'évolution de son parc social pour faire face aux besoins des familles (crèche, centre social, écoles). (unanimité)

### **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :**

Le Conseil municipal adopte la liste des candidats à la future Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui sera soumise au Directeur Départemental des Services Fiscaux et qui désignera les 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) sur les 12 personnes proposées par la Commune. (Unanimité)

### **Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Le Conseil désigne M. Eric CAZABAT en tant que membre titulaire et Mme Nicole LE DIEU DE VILLE en tant que membre suppléant, pour représenter la commune de Mazères-Lezons au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour toute la durée du mandat. (Unanimité)

### **Bourse communale d'enseignement supérieur - année universitaire 2013/2014 :**

Le Conseil municipal décide d'octroyer une bourse communale de 110 € à trois étudiants mazérois en complément de leur bourse départementale, pour l'année scolaire 2013/2014. (Unanimité)

### **Adoption du nouveau règlement de fonctionnement de la crèche municipale :**

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche municipale « L'Auseron ». Ce document vient remplacer l'ancien règlement intérieur en vigueur depuis l'ouverture de la structure en 1984 et qui nécessitait des modifications afin de tenir compte des évolutions règlementaires et financières. (Unanimité)